

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 834

22 avril 2010

SOMMAIRE

2000 Finance S.A.	40000	Interclean Luxembourg S.A.	40011
Amtrust Captive Holdings Limited	39997	International Contractor Group	40017
Barclays International Funds	40000	Kawai Participations S.à r.l.	40003
Boston A1 S.à r.l.	40006	Kibera S.A.	40007
Boston Holding S.à r.l.	40006	Louvigny Property S.A.	39996
CBRE Global Holdings	40001	Luxembourg Trust & Consulting S.A.	40032
Compac S.A.	40027	Marfin S.A.	40009
Daachdrop, S.à r.l.	40015	Metalsistem International S.A.	40028
Debafin S.A.	40000	Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A.	40002
Delphi International Holdings S.à r.l.	40030	Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A.	40026
Delphi International S.à r.l.	40029	Partition et Participation S.A.	40011
Delphi Technologies Holding S.à r.l.	40032	Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR	39993
Eden 2 S.à r.l.	40008	PCF S.A.	40027
Eden 3 S.à r.l.	40009	PEF CEI Investment S.à r.l.	40029
Eden 4 S.à r.l.	40010	PEF Delta Investment S.à r.l.	40028
Edison Debtco S.à r.l.	40007	PEF Gamma Investment S.à r.l.	40028
Electronic-Shop S.à r.l.	40004	PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l. ..	40027
EMF II Luxembourg S.A.	40008	Planalto S.A.	40025
EMF Luxembourg S.A.	40008	Riviera Invest Immo S.A.	39999
ESF Luxembourg S.A.	40007	Shangri-La Hotels (Europe)	40011
Europäische wirtschaftliche Interessene- reinigung der Senatoren EWIV d.S.	40002	Simon Ivanhoe II S.à r.l.	39986
Florenville Investments S.A.	40002	Swiss Finance Corporation International AG	40001
Fondation époux Robert Wagener-Etting- er et époux Jean-Pierre Muller-Etting- er	40030	Tabiadasc Real Estate S.A.	40009
Fortuna Select Fund	40029	UBS (Lux) Bond Sicav	39995
GEC Management S.à r.l.	40010	UBS (Lux) Equity Sicav	39995
Gestion Administration Défense 915 S.A.	40000	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2	40004
GR Luxembourg Holdings S.à r.l.	40026	UBS (Lux) Structured Sicav 2	40026
Help Mindanao a.s.b.l.	39993	Windinvest S.A.	40001
IB Finance	40015	World Company S.A.	40016
INDUKERN Luxembourg S.à r.l.	40017	Xanatum Finance S.A.	39996

Simon Ivanhoe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.823.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of March.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 109.039 and having a share capital of EUR 8,912,500.-,

here represented by Mr. Kuy Ly Ang, manager, residing in Luxembourg, manager of said company.

- "Simon Europe B.V./ S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, with principal office and place of effective management at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 142.463 and with the Trade Register of the Netherlands under number 98-0191937 and having a share capital of EUR 18,400.-,

here represented by Mr. Kuy Ly Ang, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal on 5 March 2010.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (hereinafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is:

a. to develop, finance and carry out real estate development projects including but not limited to retail shopping centres and other commercial buildings;

b. to acquire, dispose of, create charges over, manage, rent and let real estate for its own account or for the account of others;

c. to prepare or order any study, blueprints, maps, forecasts, budgets, analysis or more generally pre- and post development documents;

d. to participate in, to conduct the management of and to finance other real estate enterprises of any nature whatsoever;

e. to grant guarantees and/or securities in order to facilitate the financing of the activities of an entity in which the company owns, directly or indirectly, an equity interest (a "Subsidiary Entity");

f. to grant or be granted loans, enter into cash management or cash pooling agreement or more generally enter into financial transactions with its Subsidiary Entities and/or its direct or indirect shareholders involving the granting of cash facilities, funds or the like by or to them.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Simon Ivanhoe II S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary mea-

asures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting

provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

- "Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.", prenamed, subscribes to two hundred fifty (250) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of six thousand two hundred fifty (EUR 6,250).

- "Simon Europe B.V./ S.à r.l.", prenamed, subscribes to two hundred fifty (250) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of six thousand two hundred fifty (EUR 6,250).

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), paid up in cash is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. (i) The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Jacqueline KOST, company director, born on March 26, 1961 in Montréal (Canada), residing at 13, rue Gaaschtbiert, L-8230 Mamer;

- Mr. Kuy Ly ANG, executive, born on February 16, 1967, in Phnom Penh, Cambodia, residing at 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;

(ii) The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Hans Conrad MAUTNER, executive, born on November 17, 1937 in Graz (Austria), residing at 8 Cadogan Square, London SW1 X0JU (UK);

- Mr Stephen Russel STOUFFER, executive, born on March 14, 1956 in Indiana (USA), residing at 225 Washington Street, Indianapolis, IN-46204 (USA).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- "Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.039, ayant un capital social de EUR 8.912.500,-,

ici représentée par Monsieur Kuy Ly Ang, gérant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, gérant de ladite société;

- "Simon Europe B.V./ S.à r.l.", une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et existante selon les lois des Pays-Bas, avec le siège social et le siège de direction effective au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.463 et auprès du registre du Commerce et des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 98-0191937 ayant un capital social de EUR 18,400.-,

ici représentée par Monsieur Kuy Ly Ang, gérant, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Les objets pour lesquels la Société est constituée sont les suivants:

- a. la promotion, le financement et la réalisation de projets immobiliers, dont, entre autres, des centres commerciaux de détail et autres bâtiments à usage commercial;
- b. l'acquisition, l'aliénation, le nantissement, la gestion et la location d'immeubles pour son compte ou pour le compte d'autrui;
- c. la préparation et la commande de toutes études, plans, cartes, prévisions, budgets, analyses ou, de manière plus générale, tous documents précédant et suivant la promotion immobilière;
- d. la participation, le conseil de gérance de la gestion et le financement d'autres entreprises immobilières de quelque nature que ce soit;
- e. l'octroi de garanties et/ou la fourniture de sûretés pour rendre possible le financement des activités d'une entité, dans laquelle la société, soit de manière directe, soit de manière indirecte, détient un intérêt matériel (ci-après désignée: "filiale"); et
- f. le prêt de fonds à une filiale pour rendre possible le financement de ces activités, ainsi que par ailleurs toutes les activités qui sont accessoires ou qui peuvent être favorables à quelconque des objets qui précèdent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Simon Ivanhoe II S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A avec un (1) gérant de catégorie B.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion à condition qu'aucune décision ne puisse être prise à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont reprises dans des résolutions signées par le président du conseil de gérance ou, si le président du conseil de gérance n'a pas été nommé, par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

- "Ivanhoe Europe Equities, S.à r.l.", prénommée, souscrit deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) entièrement payées en numéraire pour un montant de six mille deux cent cinquante (EUR 6.250,-).

- "Simon Europe B.V./ S.à r.l.", prénommée, souscrit deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) entièrement payées en numéraire pour un montant de six mille deux cent cinquante (EUR 6.250,-).

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

2. (i) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Jacqueline KOST, gérante de sociétés, née le 26 mars 1961 à Montréal (Canada), résidant au 13, rue Gaaschtbiërg, L-8230 Mamer;

- Monsieur Kuy Ly ANG, directeur, né le 16 février 1967, à Phnom Penh, Cambodge, résidant au 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg;

(ii) Sont nommés gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hans Conrad MAUTNER, executive, né le 17 novembre 1937 à Graz (Autriche), résidant au 8, Cadogan Square, Londres SW1 X0JU (Royaume-Uni);

- Monsieur Stephen Russel STOUFFER, executive, né le 14 mars 1956 en Indiana (USA), résidant au 225 Washington Street, Indianapolis, IN-46204 (USA).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. L. ANG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2010. Relation: EAC/2010/2869. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038370/376.

(100037928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Help Mindanao a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 32, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg F 8.042.

—
Réunion extraordinaire du 20.02.2010

3) Le siège de l'association est transféré à L-4086 Esch / Alzette, 32, Bd. Pierre Dupong.

Luxembourg, le 20 février 2010.

Norbert Hansen / Myrna Largonio / Romain Bellwald.

Référence de publication: 2010038294/10.

(100037533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.435.

Im Jahre zweitausendundzehn, am ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 134.852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Herrn Jean-Claude STOFFEL, Senior Client Relationship, geschäftsansässig in Luxembourg,

auf Grund verschiedener Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management I S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft Partners Group European Mezzanine 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, H.G.R. Luxembourg Nummer B 131.435, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 5. September 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2094 vom 26. September 2007, und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2233 vom 16. November 2009.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 286.481,69 (zweihundertsechundachtzigtausend vierhundertsechundachtzig Euro neunundsechzig Cents) eingeteilt in 260.005,89 (zweihundertsechzigtausend und fünf Komma neunundachtzig) Manager-Aktien und 26.475,80 (sechszwanzigttausend vierhundertfünfundsiebzig Komma achtzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

IV.- Gemäss Beschluss vom 18. Januar 2010, hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 43.454,99 (dreiundvierzigtausend vierhundertfünfundvierzig Komma neunundneunzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 3.504,83 (dreitausend fünfhundertvier Komma dreiundachtzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 887,16 (achthundertsiebenundachtzig Komma sechzehn Euro) pro Aktie,

- 39.950,16 (neununddreissigtausend neunhundertfünfzig Komma sechzehn) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittle durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 3.152.799,97 (drei Millionen einhundertzweiundfünfzigtausend siebenhundertneunundneunzig Komma siebenundneunzig Euro) erhalten hat.

V.- Gemäss Beschluss vom 18. Januar 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 2.696,06 (zweitausend sechshundertsechundneunzig Komma null sechs Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 2.696,06 (zweitausend sechshundertsechundneunzig Komma null sechs) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 777,43 (siebenhundertsiebenundsiebzig Komma dreiundvierzig Euro) pro Aktie.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittle durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 2.098.693,99 (zwei Millionen achtundneunzigtausend sechshundertdreiundneunzig Komma neunundneunzig Euro) erhalten hat.

VI.- Gemäss Beschluss vom 18. Januar 2010 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 4.527,60 (viertausendfünfhundertsiebenundzwanzig Komma sechzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 1.504,05 (eintausend fünfhundertvier Komma null fünf) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 786,79 (siebenhundertsechundachtzig Komma neunundsiebzig Euro) pro Aktie.

- 3.023,55 (dreitausend dreiundzwanzig Komma fünfundfünfzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittle durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 1.187.899,10 (einer Million einhundertsechundachtzigtausend achthundert neunundneunzig Komma zehn Euro).

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 337.160,34 (dreihundertsiebenunddreissigtausend einhundertsechzig" Komma vierunddreissig Euro) eingeteilt in 302.979,60 (dreihundertzweitausend neunhundertneunundsiebzig Komma sechzig) Manager-Aktien und 34.180,74 (vierunddreissigtausend einhundertachtzig Komma vierundsiebzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

"Art. 5 Share capital. (Paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 337,106.34 (three hundred and thirty-seven thousand one hundred and six point thirty-four Euro) represented by 302,979.60 (three hundred and two thousand nine hundred and seventy-nine point sixty) Manager Shares and 34,180.74 (thirty-four thousand one hundred and eighty pointy seventy-four) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J.-C. STOFFEL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 mars 2010. Relation: LAC/2010/10341. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 15. März 2010.

Référence de publication: 2010038400/110.

(100037728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.385.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 07 décembre 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour UBS (Lux) Bond Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010038210/23.

(100037112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 7 décembre 2009

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Thomas Rose, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Court Taylour, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Pour UBS (Lux) Equity Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010038212/23.

(100037116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Xanatum Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.340.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'Actionnaire unique en date du 15 février 2010*

Résolutions:

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 8 décembre 2009, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2014.

2. Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 26 décembre 2009 au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour Xanatum Finance S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010038274/23.

(100037266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Louvigny Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.420.

—
Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 24 février 2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- Le siège social de la Société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2010;

- Monsieur Johnny De Smet a démissionné de sa fonction d'administrateur délégué de la Société avec effet au 1^{er} mars 2010; et

- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972, à Chenée (Belgique), résidant professionnellement au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé administrateur délégué de la Société en lieu et place de l'administrateur délégué démissionnaire, avec effet au 1^{er} mars 2010 et ce pour une période de six (6) ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038276/21.

(100037409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Amtrust Captive Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand and ten, on the fourth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

The company Amtrust International Insurance Limited, a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at, Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, duly represented by Maître Arnaud MONNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company AMTRUST CAPTIVE HOLDINGS LIMITED, a private limited liability company, having its registered office at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, registered with the Company and Trade Register under number B142739, incorporated under the name of Imagine Captive Holdings Limited by a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on 24 October, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 on 18 November, 2008 (the "Company"). The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on 18 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole member of the Company:

First resolution

The sole member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 80,000,000.- (eighty million United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 25,000,000.- (twenty-five million United States Dollars) represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the new amount of USD 105,000,000.- (one hundred five million United States) represented by 1,050,000 (one million fifty thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

Second resolution

The sole member resolved that the Company issues 800,000 (eight hundred thousand) new corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units.

Subscription and Payment

The prenamed Amtrust International Insurance Limited, represented as hereabove stated, declared to subscribe 800,000 (eight hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each and to make payment in full for such new corporate units by the partial conversion of the existing USD 97,000,000.- (ninety-seven million United States Dollars) receivable due by the Company to Amtrust International Insurance Limited, for an amount of eighty million United States Dollars (USD 80,000,000.-).

A valuation letter was issued on March 1, 2010, by Mr. Michael BOTT, Amtrust Group Finance Manager, wherein the part of the receivable contributed has been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and nominal value of the 800,000 (eight hundred thousand) new corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each;
- we have no further comment to make on the value of the Receivable."

A copy of the letter, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the sole member resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 800,000 (eight hundred thousand) fully paid-up additional corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the prenamed company Amtrust International Insurance Limited.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the said change, as follows:

" Art. 5. Corporate Capital. (Paragraphe 1). The subscribed Corporate capital is set at USD 105,000,000.- (one hundred five million United States Dollars) represented by 1,050,000 (one million fifty thousand) corporate units with a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand seven hundred Euro.

The amount of the increase of the corporate capital is valued at EUR 58,646,726.78.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing person, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société Amtrust International Insurance Limited, une société de droit des Bermudes, ayant son siège principal à Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

dûment représentée par Maître Arnaud MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société AMTRUST CAPTIVE HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B142739, constituée avec la dénomination sociale Imagine Captive Holdings Limited, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, le 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2785 du 18 novembre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 80.000.000,- (quatre-vingt millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 25.000.000,- (vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au montant de USD 105.000.000,- (cent cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 1.050.000 (un million cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé l'émission par la Société de 800.000 (huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Amtrust International Insurance Limited, prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré souscrire aux 800.000 (huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par la conversion d'une partie de la créance existante de USD 97,000,000.- (quatre-vingt-dix-sept millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) due par la Société à Amtrust

International Insurance Limited à concurrence d'un montant de USD 80.000.000,- (quatre-vingt millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Une lettre d'évaluation a été émise en date du 1^{er} mars 2010 par Monsieur Michael BOTT, Amtrust Group Finance Manager, dans laquelle la partie de la créance convertie en capital social a été décrite et évaluée.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and nominal value of the 800,000 (eight hundred thousand) new corporate units with a nominal value of USD 100,- (one hundred United States Dollars) each;

- we have no further comment to make on the value of the Receivable." soit en français:

"Sur base des procédures de vérification utilisées comme décrit ci-avant:

- la valeur de la Créance est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 800.000 (huit cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

- nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur de l'apport."

Une copie de la lettre, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur ce, l'associée unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre et attribuer 800.000 (huit cent mille) parts sociales intégralement libérées d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à Amtrust International Insurance Limited, préqualifiée.

Troisième résolution

Suite à la prédite augmentation du capital social de la Société, l'associée unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social. (Paragraphe 1).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 105.000.000,- USD (cent cinq millions de Dollars américains) représenté par 1.050.000 (un million cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars américains) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, relatifs au présent acte sont estimés à approximativement six mille sept cents euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 58.646.726,78.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MONNIER - M. SCHAEFFER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2010. Relation GRE/2010/832. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040197/149.

(100040035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Riviera Invest Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.273.

En date du 15 mars 2010, Maître Jim PENNING, avocat à la Cour, a dénoncé le siège social avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

s. Jim PENNING

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010038278/11.

(100037457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

2000 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 74.545.

—
*Extrait de résolution
du Conseil d'Administration du 12.03.2010*

Le Conseil d'Administration de la société 2000 FINANCE S.A., réuni le 12.03.2010 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège de la société au 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12.03.2010.

Pour extrait conforme

La société

Signature

Référence de publication: 2010038279/16.

(100037483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.701.

—
Avec effet au 15.02.2010, le siège de la société GESTION ADMINISTRATION DEFENSE 915 S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 19.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010038282/11.

(100037491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Barclays International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.681.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 25 février 2010*

La mise en liquidation de Barclays International Funds suivant acte de Maître Bettingen en date du 7 décembre 2009 est clôturée par décision des actionnaires. Les documents et comptes de la société seront conservés à The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg branch pour une durée de 5 ans et prendra fin le 25 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038293/17.

(100037111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Debafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.371.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société DEBAFIN S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010038295/17.

(100037371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

CBRE Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.693.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58036 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010038781/10.

(100038303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Windinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 75.147.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 11 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société WINDINVEST S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Cécilia COUSQUER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010038296/17.

(100037372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Swiss Finance Corporation International AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.667.

—
Le siège social de la société:

SWISS FINANCE CORPORATION INTERNATIONAL AG

R.C. Luxembourg N° 56.667

sis à Luxembourg, 16, Val Ste Croix est dénoncé avec effet immédiat.

En conséquence, la société susvisée n'a plus son siège social à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/03/2010.

ELVINGER Robert
Le domiciliataire, Expert comptable

Référence de publication: 2010038297/15.

(100037464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Florenville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.031.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale
des actionnaires tenue extraordinairement le 12 mars 2010*

1. Madame Monique JUNCKER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Alex LEGRAND, administrateur de société, né le 31 mai 1977, à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
3. La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissionnaire aux comptes.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010038486/22.

(100037452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Europäische wirtschaftliche Interessenvereinigung der Senatoren EWIV d.S., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg D 90.

—
*Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. März 2010
abgehalten am Sitz der Gesellschaft*

Einzigster Beschluss:

Die Gesellschafterversammlung beschließt eine Zweigstelle einzurichten in Luxemburg, L-1128 Luxembourg, 28-30, Val St. André unter der Bezeichnung „Europäische wirtschaftliche Interessenvereinigung der Senatoren EWIV d.S.“

Zweck der Zweigstelle: Die Union dient nicht dem Zweck der eigenen Gewinnerzielung, sondern zur Wahrung der internationalen Rechte, Ehren und Privilegien der Senatoren. Weiterhin soll die Union zur Erleichterung der wirtschaftlichen und wissenschaftlichen Tätigkeit der Senatoren beitragen.

Zum Geschäftsführer wir ernannt: Herr Hecht Peter, geboren am 13. Januar 1944 in Kaufbeuren, wohnhaft in D-84032 Altdorf, Barbenstrasse, 12. Herr Hecht Peter ist allein zeichnungsberechtigt.

Zum Handlungsbevollmächtigten der Gesellschaft für die Aktivitäten der Zweigstelle wird ernannt: Herr Hecht Peter, geboren am 13. Januar 1944 in Kaufbeuren, wohnhaft in D-84032 Altdorf, Barbenstrasse, 12. Herr Hecht Peter ist allein zeichnungsberechtigt.

Luxemburg, den 10. März 2010.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010038301/23.

(100037597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

—
L'adresse professionnelle d'un administrateur est modifiée comme suit:

- Vania BARAVINI, administrateur de sociétés, née le 21 mai 1964, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038505/12.

(100037606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Kawai Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.844.

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Agnes MACHENAUD, directrice de sociétés, demeurant au 6, rue Jules Lejeune, B-1050 Ixelles, ici représentée par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 22 février 2010.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "KAWAI PARTICIPATIONS S.à r.l.", dont le siège social est sis 180, rue des Aubépines, Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-97844, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C n° 100 en date du 21 janvier 2004.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique approuve le rapport de gestion de la Gérance sur l'exercice 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique approuve les comptes annuels au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil de Gérance et décide de reporter à nouveau le solde déficitaire s'élevant à cinq cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quarante euros vingt et un cents (EUR 588.540,21).

Troisième résolution

L'associé décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

L'associé décide de nommer comme liquidateur:

"GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: V. ALBANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2010. Relation: EAC/2010/2871. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010039060/48.

(100038542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 janvier 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg

- M. Thomas Rose, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich Suisse

- M. Tylour Court, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour UBS (Lux) Key Selection Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010038214/23.

(100037122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Electronic-Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.810.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marco DA CUNHA, gérant de société, né à Luxembourg le 05 octobre 1976, demeurant au 124, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg,

2. Monsieur Carlos Alberto dit Carlos PEREIRA QUINTAS, vendeur, né au Portugal à Rio Caldo-Terras De Bouro le 30 juillet 1975, demeurant au 20 Am Stronck L-6915 Roodt-sur-Syre,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente en gros et détail de tout matériel électronique et informatique, importation, exportation et vente par Internet. Elle pourra agir directement ou par la voie de réseaux électroniques, et d'une façon générale faire tout acte, toutes transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, susceptibles de favoriser le développement de ses activités.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ELECTRONIC-SHOP S.à r.l..

Art. 5. Le siège de la société est établi à Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (30.000,- EURO) représenté par deux cents (200) parts sociales de cent cinquante euros (150,-EURO) chacune.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par les associés comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de tous les coassociés. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture de l'un des associés, ne met pas fin à la société. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de leur administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par les associés ou par l'assemblée générale des associés qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 12. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Souscription et Libération

1. Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les deux cents (200) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites par

PEREIRA QUINTAS Carlos, prénommé	100 parts sociales
DA CUNHA Marco, prénommé	100 parts sociales
Total	200 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000.- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2)
2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - Gérant technique: Monsieur Marco DA CUNHA, gérant de société, né à Luxembourg le 05 octobre 1976, demeurant au 124, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg,
 - Gérant administratif: Monsieur Carlos Alberto dit Carlos PEREIRA QUINTAS, vendeur, né au Portugal à Rio Caldo-Terras De Bouro le 30 juillet 1975, demeurant au 20, Am Stronck, L-6915 Roodt-sur-Syre,
3. La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.
4. L'adresse de la société est fixée à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DA CUNHA, C. A. PEREIRA QUINTAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11127. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010038379/80.

(100037699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Boston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 91.866.799,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.340.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2010, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Andrew William Guille, administrateur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernesey GY7 9SU, né le 22 novembre 1959 à Guernesey, a été nommé en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Andrew William Guille

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038466/24.

(100037004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Boston A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 28.581.357,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.361.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2010, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Andrew William Guille, administrateur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernesey GY7 9SU, né le 22 novembre 1959 à Guernesey, a été nommé en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de la classe A:

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Gérants de la classe B:

- Denise Fallaize
- Andrew William Guille

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038467/24.

(100037028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

ESF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.378.

—
Veuillez noter que Monsieur Michel JADOT, administrateur de catégorie B, réside désormais à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme
Pour ESF Luxembourg S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010038487/14.

(100037481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Kibera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 41.601.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Bilan antérieur déposé: RCS B 41 601 L080178984.05

Enregistré et déposé le 05.12.2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010038924/15.

(100037709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Edison Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 150.606.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2010, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Isabelle Probstel, directeur financier, demeurant à Auf dem Kyberg, 34, D-82041 Deisenhofen (Allemagne), née le 30 janvier 1969 à Nancy (France), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010038475/24.

(100037062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Eden 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 137.730.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2010, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Isabelle Probstel, directeur financier, demeurant à Auf dem Kyberg, 34, D-82041 Deisenhofen (Allemagne), née le 30 janvier 1969 à Nancy (France), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038476/24.

(100037114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

EMF Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 108.710.

—
Veuillez noter que Monsieur Michel JADOT, administrateur de catégorie B, réside désormais à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 11 mars 2010

Pour avis sincère et conforme

Pour EMF Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010038488/14.

(100037493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

EMF II Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.696.

—
Veuillez noter que Monsieur Michel JADOT, administrateur de catégorie B, réside désormais à L-1511 Luxembourg, 103, avenue de la Faïencerie.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour EMF II Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010038489/14.

(100037506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Marfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 18.963.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mars 2010, les mandats des Administrateurs M. Piero BELTRAMI, Dott. Giovanni TERRUZZI, et Dott. Aldo FOGLIA ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de 3 ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour MARFIN S.A.
Société Anonyme
Experta Luxembourg
Société Anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President / -

Référence de publication: 2010038482/16.

(100037230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Eden 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.127.088,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.154.

EXTRAIT

En date du 5 mars 2010, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Isabelle Probstel, directeur financier, demeurant à Auf dem Kyberg, 34, D-82041 Deisenhofen (Allemagne), née le 30 janvier 1969 à Nancy (France), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010038477/24.

(100037118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.240.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 11 mars 2010*

1. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration.

4. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010038484/26.

(100037413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Eden 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.124.199,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 138.155.

—
EXTRAIT

En date du 5 mars 2010, Richard Newton a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société et Isabelle Probstel, directeur financier, demeurant à Auf dem Kyberg, 34, D-82041 Deischnhofen (Allemagne), née le 30 janvier 1969 à Nancy (France), a été nommée en son remplacement en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de classe A:

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Gérants de classe B:

- Denise Fallaize
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010038478/24.

(100037121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

GEC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 128.761.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales datée du 22 février 2010 que Monsieur Alain TAIB, 195, rue Vaugirard, F-75015 PARIS a cédé 120 parts sociales à la société GEC EUROPE S.A., 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour GEC MANAGEMENT S.à r.l.
Experta Luxembourg
Société Anonyme
Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner
Vice-President / -

Référence de publication: 2010038480/17.

(100037203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Interclean Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 16.437.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2009, les mandats des Administrateurs M. Wilhelm GIERTLER, Dr. Karl HOPPE et M. Hartwig PIEPENBROCK ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015. Monsieur Wilhelm GIERTLER a été confirmé dans sa fonction d'Administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'issue de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Pour: INTERCLEAN LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Vice-President / -

Référence de publication: 2010038479/19.

(100037200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Partition et Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.927.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 23 avril 2009 que:

- Prise d'acte de la démission avec effet immédiat, de l'administrateur Monsieur Thierry HELLERS demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3 Rue des Foyers.

- La société MARCAMI S.A., immatriculée au RCS Luxembourg sous le n° B 143 377, dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, est nommée administrateur de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Christophe MIGNANI, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le mandat administrateur de Monsieur Philippe LEROY, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- La société ABROAD FIDUCIAIRE SARL, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, a été révoquée de son poste de commissaire aux comptes de la société.

- La société ABROAD CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, immatriculée au R.C.S. Sous le numéro B.92.617 a été nommée commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTITION ET PARTICIPATION S.A.

Référence de publication: 2010039419/24.

(100038667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

In the year two thousand and ten on the nineteenth of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EC-17607, (the "Sole Shareholder").

In its capacity as Sole Shareholder of SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 128 205, incorporated

under Luxembourg law by deed drawn up on 24 April 2007 by the Luxembourg Notary Joseph ELVINGER, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1445 on the 13th of July 2007 (the "Company").

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles of Association of the Company and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Ms Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 20.- (twenty Euros) so as to bring the Company's issued share capital from its current amount of EUR 422,500.- (four hundred twenty two thousand five hundred Euros) to EUR 422,520.- (four hundred twenty two thousand five hundred twenty Euros) by the creation and issue of 1 (one) Class B ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros), and the creation and issue of 1 (one) Class C ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros), by contribution in cash.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe and fully pay in, by contribution in cash the new 1 (one) Class B ordinary share and the new 1 (one) Class C ordinary share in the Company so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 20 (twenty Euros) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert two thousand two hundred and fifty (2,250) Class A ordinary shares into two thousand two hundred and fifty (2,250) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to increase the fixed authorized capital to bring its current amount of EUR 6,022,500.- (six million twenty-two thousand five hundred Euros) to an amount of EUR 18,022,500.- (eighteen million twenty two thousand five hundred Euros) represented by 2,250 (two thousand two hundred fifty) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

Subsequent authorization is given to the managers to realize share capital increase(s) within the limits of the authorized capital. Such authorisation will expire five years after the date of the present resolutions.

The Sole Shareholder also decides that the share capital increases made within the limits of the authorized capital include the conversion of convertible bonds into Class A, Class B and Class C ordinary shares, provided that the shares issued may only be validly subscribed by the current Sole Shareholder or by any legal entity or natural person duly approved by decision of the Sole Shareholder or, as case may be, by resolution adopted by the shareholders meetings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 5 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital is fixed at EUR 422,520 (four hundred twenty two thousand five hundred twenty Euros) represented by 2,250 (two thousand two hundred and fifty) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 40,000 (forty thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 1 (one) Class B ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) and 1 (one) Class C ordinary share with a nominal value of EUR 10 (ten Euros). The holders of the shares are together referred to as the "shareholders".

Each class of shares follows a specific investment of the Company and each class of shares may be separately and entirely redeemed by the Company. The board of managers will attribute each investment made or to be made by the Company to a specific class of shares. This attribution has to receive the unanimous approval of the shareholders. Consequently, each class of shares will be linked to a particular targeted investment.

The conditions and methods of redemption of the shares so issued are fixed as follows:

1) Redemption can only take place through distributable sums whose amount cannot exceed those of the results of the last closed financial year or of an interim balance sheet duly approved, increased by the profits carried but reduced by losses carried forward and sums to be put into reserves according to the law and the present by-laws of the Company, and only if the net asset resulting from this closing is not and shall not become, as results of such a redemption, lower to the amount of the share capital, increased by reserves the law of by-laws of the Company do not allow to distribute.

2) An amount equal to the nominal value of all redeemed shares must be included into a reserve, which cannot, except in case of reduction of the share capital, be distributed to the shareholders; this reserve can only be used in order to increase the share capital by incorporation of reserves.

3) When, as a result of redemption, the payment of a premium in favour of the shareholders is contemplated, such premium can only be deducted from the distributable sums whose or the amount of which is fixed by point 1) of this article.

4) The redemption price of the redeemable shares composing the class of shares whose redemption is contemplated depends on the profit realised on the investment financed by this class of shares, taking into consideration the limits described here above.

5) Each redemption is subject to a publication into the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The authorized capital is fixed to EUR 18,022,500.- (eighteen million twenty two thousand five hundred Euros) represented by 2,250 (two thousand two hundred fifty) ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class A ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class B ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, 600,000 (six hundred thousand) Class C ordinary shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

The managers' meeting is authorized to increase the share capital of the Company, by way of one or several transactions, and within the limits of the authorized capital.

The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the present deed.

The share capital increases made within the limits of the authorized capital can include the conversion of convertible bonds into Class A, Class B and Class C ordinary shares, provided that the shares issued may only be validly subscribed by the current Sole Shareholder of the Company or by any legal entity or natural person duly approved by decision of the Sole Shareholder or, as the case may be, by resolution adopted by the shareholders meetings.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

SHANGRI-LA ASIA LIMITED, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, immatriculée sous le numéro EC-17607, (l'"Associé Unique").

En qualité d'Associé Unique de SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.205 constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, précité, le 24 avril 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1445 du 13 juillet 2007 (la "Société");

L'Associé Unique adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Mme Stéphanie Grisius, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, domiciliée à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 20,- (vingt Euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 422,500 (quatre cent vingt-deux mille cinq cent Euros) à EUR 422,520 (quatre cent vingt deux mille cinq cent vingt Euros) par la création et l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de Catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, et par la création et l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale de Catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, par un apport en numéraire.

Souscription - Libération

L'Associé Unique déclare souscrire l'intégralité des parts sociales nouvelles et les libérer au moyen d'un apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 20,- (vingt Euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les deux mille deux cent cinquante (2,250) parts sociales ordinaires de Catégorie A existantes en deux mille deux cent cinquante (2,250) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de EUR 6,022,500 (six millions vingt deux mille cinq cents Euros) à EUR 18,022,500 (dix-huit millions vingt-deux mille cinq cents Euros) représenté par 2,250 (deux mille deux cent cinquante) part sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 600,000 (six cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 600,000 (six cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, et 600,000 (six cent mille) parts sociales ordinaires Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

En conséquence l'Associé Unique donne pouvoir aux gérants pour réaliser de telles augmentations de capital dans les limites du capital autorisé. Cette autorisation expirera dans un délai de cinq ans à compter de la publication des présentes.

L'Associé Unique décide en outre que de telles augmentations dans le cadre du capital autorisé incluront la conversion de parts sociales ordinaires de Catégorie A, Catégorie B et Catégorie C en obligations convertibles, à condition que les parts émises puissent être uniquement souscrites par l'associé unique actuel ou toute personne morale ou physique dûment agréée par l'associé unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 422,520 (quatre cent vingt deux mille cinq cent vingt Euros) représenté par 2,250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 40,000 (quarante mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 1 part sociale ordinaire de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) et 1 part sociale ordinaire de Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros). Les détenteurs de parts sociales sont ci-après conjointement dénommés "les associés".

Chaque catégorie de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société et chaque classe (excepté les parts sociales ordinaires) peut être rachetée, séparément et entièrement, par la Société. Le conseil de gérance va attribuer chaque investissement réalisé ou à réaliser par la Société à une classe spécifique de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires). Cette attribution doit recevoir l'accord unanime des associés. Par conséquent, chaque classe de parts sociales (excepté les parts sociales ordinaires) sera liée à un investissement spécifique de la Société."

Les conditions et les méthodes de rachat des parts sociales sont fixées comme suit:

1) Le rachat ne peut être réalisé que par des sommes distribuables dont le montant ne peut excéder le montant des résultats réalisés du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés ou d'un état comptable intérimaire dûment approuvé, augmenté des bénéfices reportés et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que si l'actif net tel qu'il résulte des comptes annuels approuvés/ de l'état comptable intérimaire n'est pas, ou ne deviendrait pas, à la suite d'une telle distribution, inférieur au montant du capital souscrit, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

2) Un montant égal à la valeur nominale de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves;

3) Lorsque, suite au rachat, le versement d'une prime en faveur des actionnaires est prévu, cette prime ne peut être prélevée que sur des sommes distribuables conformément au point 1) de cet article;

4) Le prix de rachat des parts sociales de la catégorie de parts sociales dont le rachat est prévu dépend du bénéfice réalisé sur l'investissement financé par cette catégorie de parts sociales, prenant en considération les limites décrites ci-dessus.

5) Chaque rachat fait l'objet d'une publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

Le capital autorisé est fixé à EUR 18,022,500 (dix-huit millions vingt-deux mille cinq cents Euros) représenté par 2,250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 600,000 (six cent mille) parts sociales ordinaires de Catégorie A avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 600,000 (six cent mille) parts sociales ordinaires Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, 600,000 (six cent mille) parts sociales ordinaires Catégorie C avec une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Le conseil de Gérance est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs tranches dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation expirera dans un délai de cinq ans à compter de la publication des présentes.

Les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé incluront la conversion de parts sociales ordinaires de Catégorie A, B et C en obligations convertibles, à condition que les parts émises puissent être uniquement souscrites par

l'Associé Unique actuel ou toute personne morale ou physique dûment agréée par l'Associé Unique ou le cas échéant par l'assemblée générale des associés."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7927. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010038425/198.

(100037954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

IB Finance, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.007.

L'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2010 a accepté la démission de Monsieur Jean BODONI de ses fonctions d'Administrateur et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. De ce fait, le nombre des administrateurs est réduit à trois (3).

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour: IB FINANCE S.A.

Société Anonyme Holding

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010038481/17.

(100037205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Daachdrop, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 8, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 139.134.

Im Jahre zweitausendzehn, den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Frédéric Joseph BAUSCHLEID, Dachdecker, wohnhaft in L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Frédéric BAUSCHLEID, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DAACHDROP, S.à r.l., mit Sitz in L-7721 Colmar-Berg, 1, Enneschte Wee, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 139.134, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 22. Mai 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1604 vom 30. Juni 2008.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Frédeéric BAUSCHLEID, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

40016

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-7721 Colmar-Berg, 1, Enneschte Wee, nach L-8814 Bigonville, 8, rue du Château und Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

2.- Abänderung von Artikel 5 und 6 der Satzungen.

Gemäss der Tagesordnung hat der Erschienene folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-7721 Colmar-Berg, 1, Enneschte Wee, nach L-8814 Bigonville, 8, rue du Château zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). "Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Rambrouch."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Hinweise auf die Dauer des ersten Geschäftsjahres und der Einzahlung des Gesellschaftskapitals aus den Satzungen zu entnehmen und demnach die Artikel 5 und 6 der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 5.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.»

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt DREISSIGTAUSEND Euro (30.000,- EUR) und ist eingeteilt in dreihundert (300) Geschäftsanteile zu je EINHUNDERT Euro (100,- EUR)."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundert-fünfzig Euro (EUR 1.150,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Frédéric Bauschleid, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 février 2010, LAC / 2010 / 8725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 3. März 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010039226/45.

(100038897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

World Company S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.844.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 28 septembre 2009 que:

- Maître Karine MASTINU, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été nommée aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire. Son mandat prendra fin le 17 octobre 2012.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010038483/17.

(100037307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

INDUKERN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 98.788.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 février 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour INDUKERN Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010038490/17.

(100037510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

International Contractor Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.946.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of March.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "INTERNATIONAL CONTRACTOR GROUP" (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares of a par value of two Euros (2.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 15 May at 10.00 at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of vidéoconférence or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in

writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2010.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the fifteen thousand five hundred (15,500) shares have been subscribed by the sole shareholder Quentin RUTSAERT prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).

2) Are appointed as directors of the Company:

a) ALICE MANAGEMENT S.A., a public limited company ("société anonyme"), with registered office at L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Quentin RUTSAERT prenamed, not yet registered in the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

b) BÉATRICE MANAGEMENT S.A., a public limited company ("société anonyme"), with registered office at L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Quentin RUTSAERT prenamed, not yet registered in the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., a public limited company ("société anonyme"), with registered office at L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, represented by Mr Quentin RUTSAERT prenamed, not yet registered in the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

3) Mr François GEORGES, chartered accountant, born on March 20th, 1967, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company.

4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2015.

5) The registered office of the Company will be established in L-2320 Luxembourg 94, Boulevard de la Pétrusse.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "INTERNATIONAL CONTRACTOR GROUP" (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quinze mai à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également notées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques ga-

garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quinze mille cinq cents (15.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Quentin RUTSAERT pré-désigné, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale des actionnaires
Décisions de l'actionnaire unique*

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Sont appelées à la fonction d'administrateurs:
 - a) ALICE MANAGEMENT S.A., une société anonyme avec siège social à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Quentin RUTSAERT prénommé, non encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,
 - b) BÉATRICE MANAGEMENT S.A., une société anonyme avec siège social à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Quentin RUTSAERT prénommé, non encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,
 - c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., une société anonyme avec siège social à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, représentée par Monsieur Quentin RUTSAERT prénommé, non encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
- 3) Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte est nommé commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Quentin RUTSAERT, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2010. LAC/2010/11596. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040213/452.

(100040269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Planalto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.431.

*Auszug der von der Generalversammlung
der Aktionäre am 17. Februar 2010 getroffenen Beschlüsse*

- 1) Ende des Mandates als Kommissar der:
 - Gesellschaft mit beschränkter Haftung Kohnen & Associés S.à r.l.
- 2) Berufung als Kommissar bis zum Ende der statutarischen Generalversammlung des Jahres 2013:
 - Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COMCOLUX S.à r.l., H.G.R. Luxemburg B 58.545, mit Sitz in L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, den 10 März 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

Für PLANALTO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010038491/19.

(100037513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

GR Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.299.

—
*Extrait des décisions prises
par les associés en date du 8 mars 2010*

1. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GR Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010038492/18.

(100037514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue
extraordinairement le 22 janvier 2010 au siège social de la société*

L'assemblée décide de nommer réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

L'assemblée décide d'élire réviseur d'entreprises pour la consolidation pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038507/17.

(100037246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.240.

—
Résolution circulaire

- Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} mars 2010:

* M. Jasbir Singh Bhogal, Finsbury Avenue 1, EC2M2PP Londres, Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011

- Mandat non renouvelé:

* M. Tahir Shafi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Pour UBS (Lux) Structured Sicav 2
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Peter Sasse / Michaela Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010038493/19.

(100037014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

PEF Gerrards Cross Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 124.832.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038494/13.

(100037163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

PCF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 125.451.

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 5. März 2010, welche in der Kanzlei der Treuhandgesellschaft A.D. Consult GmbH, in L-9991 WEISWAMPACH, 67, Gruuss-Strooss abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

Feststellung, dass die Gesellschaft nur noch einen Aktieninhaber hat.

Dieser beruft den Verwaltungsrat ab:

- Die Firma M.P Lux Invest S.à r.l.;
- Die Firma Aragest S.à r.l.
- Herr Stoffels Erich

Zum Alleinverwalter wird Herr Erich STOFFELS, Stuckateur und Fliesenleger, geboren in Weismes (Belgien), am 21. März 1960, wohnhaft in B-4760 BÜLLINGEN, Hünningen 14 ernannt.

Er hat die Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen und ohne Beschränkung durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

STOFFELS Erich

Alleinverwalter

Référence de publication: 2010038502/22.

(100037299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Compac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 32.449.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 25 février 2010*

1. La société anonyme Fiduciaire Internationale SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 10/03/2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour COMPAC S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010038495/18.

(100037517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

PEF Gamma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.623.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038496/13.

(100037162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Metalsistem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.618.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale
des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 février 2010*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
2. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
4. La société à responsabilité limitée de COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour METALSISTEM INTERNATIONAL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Xavier Soulard / Philippe Toussaint

Référence de publication: 2010038497/23.

(100037519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.615.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038498/13.

(100037161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

Par résolution du 2 mars 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur John Sheehan en tant que gérant A avec effet au 15 mars 2010 et a nommé en tant que gérant A Monsieur Keith David Stipp, trésorier, né le 19 octobre 1960 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098-2815, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 15 mars 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038499/16.

(100037591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Fortuna Select Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.201.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 5 février 2010 a décidé de renouveler les mandats en qualité d'Administrateurs de

Monsieur Dirk DECLERCQ,

Monsieur Rik CLAEYS,

Monsieur Luc VAN DEN NESTE,

Madame Simona BORTOLAZZI,

Monsieur Jean-Philippe CLAESSENS,

Monsieur Philippe MELONI et

Monsieur Gianluigi SAGRAMOSO

pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010 et de nommer Deloitte S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour FORTUNA SELECT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010039441/25.

(100038939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.950.

Il résulte de résolutions prises par les associés de la Société le 30 novembre 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010038500/13.

(100037160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.369.

Par résolution du 2 mars 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur John Sheehan en tant que gérant A avec effet au 15 mars 2010 et a nommé en tant que gérant A Monsieur Keith David Stipp, trésorier, né le 19 octobre 1960 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098-2815, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 15 mars 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038501/16.

(100037593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Fondation époux Robert Wagener-Ettinger et époux Jean-Pierre Muller-Ettinger, Fondation.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg G 93.

Bilan au 31.12.2009

ACTIF		PASSIF	
A) ACTIF IMMOBILISE		Don initial 1992	241 522,66 €
		Don 1993	1 095 741,41 €
		TOTAL:	1 337 264,07 €
B) ACTIF CIRCULANT		Résultat des années antérieures	1 649 019,42 €
Compte courant BCEE	3 762,51 €	Résultat de l'exercice 2009	51 173,76 €
Compte à terme BCEE	3 033 694,74 €		
	3 037 457,25 €		3 037 457,25 €

Budget 2010

Groupes et catégories budgétaires	Montant
Recettes	
R 142 Résultat de l'exercice 2009	50.000,00 €
R 75 Autres produits: Intérêts du compte à terme	20.000,00 €
Total des recettes	70.000,00 €
Dépenses	
C 6064 Fournitures administratives	
- Frais de publication	300,00 €
- Enregistrement	200,00 €
C 6238 Affectation des libéralités	54.500,00 €
C 625 Déplacements et réceptions	5.000,00 €
C 650 Autres charges de gestion - Divers	10.000,00 €
Total des dépenses	70.000,00 €

*Balance de vérification
au 31 décembre 2009*

	Débit €	Crédit €
108 Compte de l'exploitant		2 986 283,49
512 Banque	3 037 457,25	

512 Banque: Trf du compte à terme		20 000,00
512 Banque: Trf sur compte courant	20 000,00	
6054 Fournitures administratives: Frais de Publication	336,55	
6238 Dons et pourboires: Affectation des libéralités	41 372,00	
627 Services bancaires: Commission de compte	2,00	
627 Services bancaires: Frais Multiline	0,60	
75 Autres produits: Intérêts créditeurs en compte courant		23,00
75 Autres produits: Intérêts du compte à terme		92 861,91
Total général	3 099 168,40	3 099 168,40

Compte de résultat
Période se terminant le 31 décembre 2009

	€	€
Marge commerciale		0,00
Production de l'exercice		0,00
C&R: Consommations en provenance des tiers		
6064 Fournitures administratives	336,55	
6238 Dons et pourboires	41 372,00	
627 Services bancaires	2,60	
		41 711,15
Valeur ajoutée		-41 711,15
Excédent brut d'exploitation		-41 711,15
Autres produits		
75 Autres produits	-92 884,91	
		-92 884,91
Résultat d'exploitation		51 173,76
Résultat courant avant impôts		51 173,76
Résultat exceptionnel		0,00
Résultat de l'exercice		51 173,76

Bilan
au 31 décembre 2009

	€	€
P: Capitaux propres		
108 Compte de l'exploitant	2 986 283,49	
12 Résultat de l'exercice	51 173,76	
		3 037 457,25
P: Dettes à long terme		0,00
Capitaux permanents		3 037 457,25
P: Dettes à court terme		0,00
Total passif		3 037 457,25
P: Immobilisations incorporelles nettes		0,00
P: Immobilisations corporelles nettes		0,00
P: Immobilisations financières nettes		0,00
Actif immobilisé net		0,00
P: Actif circulant		0,00
P: Disponibilités		
512 Banque	3 037 457,25	
		3 037 457,25
Total actif		3 037 457,25

Référence de publication: 2010038699/83.

(100037713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.

Delphi Technologies Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.581.

Par résolution du 2 mars 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur John Sheehan en tant que gérant A avec effet au 15 mars 2010 et a nommé en tant que gérant A Monsieur Keith David Stipp, trésorier, né le 19 octobre 1960 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 5725 Delphi Drive, Troy, MI 48098-2815, Etats-Unis d'Amérique, avec effet au 15 mars 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010038503/16.

(100037594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Luxembourg Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 95.028.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der am 23. Februar 2010, vor Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, abgehaltenen Gesellschafterversammlung, eingetragen zu Grevenmacher, am 4. März 2010, Relation GRE/2010/735, hervor, daß:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, sowie des Kommissars abgelaufen sind.

Zweiter Beschluß

Daraufhin beschließt die Generalversammlung die Neubestellung des Verwaltungsrates, welcher sich fortan wie folgt zusammensetzt:

- a) Herr Hans KAPPES, Wirtschaftsprüfer, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 1. März 1949, beruflich wohnhaft in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange;
- b) Herr Marius KASKAS, Wirtschaftsprüfer, L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
- c) Die Aktiengesellschaft "TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A.", mit Sitz in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 54.459.

Die Mandate der somit ernannten Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

Gemäß Artikel 51bis des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ernennt die Generalversammlung Herrn Hans KAPPES, vorgenannt, zum ständigen Vertreter des unter Punkt c) angegebenen Verwaltungsratsmitgliedes.

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschließt Herrn Bernd SIMON, Kaufmann, geboren am in Neustadt/Weinstrasse (Bundesrepublik Deutschland), am 12 Juli 1951, wohnhaft in D-67433 in Neustadt/Weinstrasse, Rilkestrasse, 1, zum Kommissar der Gesellschaft zu ernennen; sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2015.

FÜR GLEICHLAUTENDE MITTEILUNG, erteilt an die Gesellschaft.

Junglinster, den 12. März 2010.

Référence de publication: 2010038702/34.

(100037802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2010.